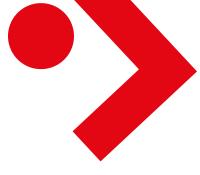
CORALIUM SANTÉ

Code ISIN: FR0014005WG4

Période de commercialisation : du 22 novembre au 15 juin 2022



BULLETIN DE SOUSCRIPTION				
Caisse:				
Agence:				
Chargé(e) de clientèle :				
Compte-titres ordinaire				
Compte courant				
□ M. □ Mme □ M. et Mme □ Personne morale				
Né(e) le à — Département Adresse				
Code postal : Ville :				
RÉCÉPISSÉ ÉTABLI DANS LE CADRE DES DISPOSITIONS DES ARTICLES L.341-12 ET L.341-16 1V DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER (« CMF ») :				
☐ Je reconnais avoir acquis les parts du FCP Coralium Santé en l'absence de tout démarchage bancaire ou financier, tel que défini à l'article L.341-1 du CMF et ses textes d'application.				
ou Je reconnais que				
 après s'être enquis de ma situation financière, de ma capacité à subir des pertes, de mon expérience financière, de mon horizon de placement, de mon appétence au risque, de mes objectifs en matière de placement ou de financement et m'avoir justifié de son nom, de son adresse professionnelle, du nom et de l'adresse de la personne morale pour le compte de laquelle le démarchage est effectué, m'a proposé l'acquisition des parts du FCP Coralium Santé; 				
• a attiré mon attention sur le fait qu'il existe notamment un risque de perte en capital et que la rémunération de mon placement n'est pas garantie ;				
• a attiré mon attention sur l'avertissement spécifique à cette gestion figurant en tête du Document Information Clé pour l'Investisseur (DICI) du FCP Coralium Santé ;				
 m'a communiqué par écrit sur support papier, les documents relatifs au FCP Coralium Santé requis par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur; 				
 m'a communiqué, d'une manière claire, précise et compréhensible, les informations utiles pour prendre ma décision et, en particulier, les conditions de l'offre contractuelle, notamment financières, du FCP Coralium Santé; 				
 m'a également informé qu'en cas de démarchage physique à mon domicile, sur mon lieu de travail ou dans un lieu non destiné à la commercialisation du FCP Coralium Santé, de l'existence à mon profit d'un délai de réflexion (institué par l'article L. 341-16 IV du CMF), commençant à courir le lendemain de la signature du présent document pour expirer 48 heures après, délai éventuellement prorogé s'il expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, jusqu'au premier jour ouvrable suivant. 				
Extrait de l'article Art. L. 341-1 du CMF : « Constitue un acte de démarchage bancaire ou financier toute prise de contact non sollicitée, par quelque moyen que ce soit, avec une personne physique ou une personne morale déterminée, en vue d'obtenir, de sa part un accord sur la réalisation par une des personnes mentionnées au 1° de l'art. L. 341-3 d'une opération sur un des instruments financiers énumérés à l'art. L. 211-1; constitue également un acte de démarchage bancaire ou financier, quelle que soit la personne à l'initiative du démarchage, le fait de se rendre physiquement au domicile des personnes, sur leur lieu de travail ou dans les lieux non destinés à la commercialisation de produits, instruments et services financiers, en vue des mêmes fins. »				
MODALITÉS DE SOUSCRIPTION				
Je souscris				
À titre indicatif, valeur liquidative d'origine : 1 000 euros, le 12 novembre 2021. Frais d'entrée : 2,5 % non acquis au FCP.				
Dans le cadre de mon compte-titres ordinaire, je souscris par débit de mon compte courant.				
☐ Je reconnais avoir pris connaissance du DICI du fonds Coralium Santé qui m'a été remis préalablement à la souscription et reconnais être informé des caractéristiques, des risques et des frais du fonds précisés dans ce document.				
Conformément à la réglementation en vigueur, vous pouvez recevoir, sur simple demande auprès de votre conseiller bancaire, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit.				



FRAIS

Les frais sont calculés sur un investissement de 10 000 €. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

FRAIS LIÉS AU SERVICE D'INVESTISSEMENT

- Frais uniques : néant.
- Frais récurrents : néant.
- Frais Liés a la Transaction : droits d'entrée : 2,50% maximum, soit 250 € maximum
- Dont rétrocession versée à votre établissement distributeur : 2,50% maximum soit 250 € maximum
- Frais accessoires : d'éventuels droits de garde sont facturés, à fréquence annuelle, pour la détention de ce produit. La tarification associée à ces droits de garde est détaillée dans la brochure tarifaire mise à disposition par votre établissement distributeur

FRAIS LIÉS A L'INSTRUMENT FINANCIER

- Frais uniques : néant.
- Frais Liés à la transaction : droits acquis à la société de gestion : 0,% maximum soit 0 € maximum
- FRAIS RÉCURRENTS: Frais courants par année pendant la durée de la formule: 2,50% maximum, soit 250 € maximum, dont rétrocession versée à votre établissement distributeur: 0,66% maximum, soit 66€ maximum par année.
 Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance, ni les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FIA lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.
- Frais accessoires : néant

FRAIS DE SORTIE

- En cas de sortie à compter du 15 juin 2022 après 12h30 : 4% maximum, soit 400 € maximum, dont rétrocession versée à votre établissement distributeur : 0%
 - Dont 1% acquis au Fonds, soit 100 euros
 - Dont 3% maximum non acquis au Fonds, soit 300 euros maximum

Néant aux dates d'échéance anticipée ou finale.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé aux investisseurs de se reporter à la rubrique frais du prospectus de ce Fonds, disponible sur le site internet www.caisse-epargne.fr

• ÎMPACT ANNUEL DE LA TOTALITÉ DES FRAIS SUR LE RENDEMENT PENDANT LA DURÉE DE LA FORMULE

Durée de détention	1 an	2 ans	8 ans
Impact Annuel des frais	5 %	3,75 %	2,8125 %

Conformément à la réglementation, le client peut recevoir, sur simple demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit.

☐ J'ai pris connaissance des coûts et frais liés à mon investissement

AVERTISSEMENT

Coralium Santé n'est pas un Fonds à capital garanti. Nous attirons votre attention sur le fait que les performances ne sont pas garanties et que, dans certaines situations, il existe un risque de perte de votre capital investi. Les caractéristiques, le profil de risque et rendement et les frais relatifs à ce FCP sont détaillés dans le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI). Il convient de respecter la durée minimale de placement recommandée de 8 ans et 4 jours. Une sortie de ce FCP à une autre date s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour-là (après déduction des frais de rachat de 4 %). Il pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. La perte en capital pourra donc être totale ou partielle. Avant tout investissement éventuel, il convient de lire attentivement le Document d'Information Clé pour l'Investisseur qui doit vous être remis. Il est disponible, tout comme le Prospectus, sans frais en agence ou sur ou sur ngamdfr-opcvm-reseaux.net/fonds/FR0014005WG4/detail. Pour toute réclamation, votre agence bancaire au sein de laquelle vous avez souscrit notre produit est votre premier interlocuteur. Prenez contact avec votre Conseiller ou votre Directeur d'agence. Vous pouvez lui faire part de vos difficultés par tout moyen à votre convenance, directement à l'agence, par courrier, par mail ou par téléphone. Vous retrouvez ses coordonnées directement sur votre extrait de compte. Si la réponse ou solution qui vous a été apportée ne vous convient pas, vous pouvez prendre contact avec le service réclamation de votre banque dont les coordonnées figurent directement sur le site client dans la rubrique dédiée « Réclamations ». En cas de désaccord persistant, vous pouvez prendre contact gratuitement avec un médiateur dont le médiateur de l'AMF à l'adresse suivante : Autorité des marchés financiers, Médiateur de l'AMF, 17 Place de la Bourse 75082 PARIS CEDEX 02. Le formulaire de demande de médiation ainsi que la cha

Fait à:Le:/	Cachet et visa de l'agence
Signature du demandeur: Précédée de la mention « lu et approuvé – bon pour accord »	

Coralium Santé est un Fonds Commun de Placement de droit français agréé par l'AMF le 15 octobre 2021 et géré par Natixis Investment Managers International - Société anonyme au capital de 94 127 658,48 euros – 329 450 738 RCS Paris - Agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), sous le numéro GP 90-009. Siège social : 43, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris www.im.natixis.com.

Natixis Investment Managers International est une des sociétés de gestion du groupe BPCE.

BPCE – Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance, au capital de 180 478 270 euros. Siège social: 50, avenue Pierre-Mendès-France – 75201 Paris Cedex 13 – RCS Paris 493 455 042. BPCE, intermédiaire d'assurance inscrit à l'ORIAS sous le n° 08045100.

